

OÙ VA L'ARGENT DU CONTRIBUABLE ?

De tout temps, il a toujours été extrêmement difficile de faire confiance aux individus, surtout quand il s'agit d'argent public, qu'ils soient élus ou nommés à vie.

« Déclaration de Son Altesse royale le duc Léopold, donnée à Lunéville, le 29 octobre 1712, disant : qu'étant informé des brigues et abus qui se commettaient dans les élections des Hôtels de Ville de ses états, et du peu de fermeté que ces officiers avaient pour soutenir les intérêts publics, soit pour ne pas déplaire à ceux qui les avaient élus, ou dans la crainte de ne plus l'être, ils ont été supprimés par l'édit de février 1707, et remplacés par des conseillers permanents et autres officiers, dans l'espoir que ceux-ci, restant toute leur vie, exerceraient leur emploi avec moins d'indulgence et à l'avantage du public. Son Altesse Royale fait remarquer que son espoir a été déçu, parce que ces officiers étant devenus les maîtres absolus des deniers communaux pouvaient, sous différents prétextes, en abuser ou en distraire une partie sans qu'il soit possible à la Cour des comptes de s'en apercevoir. Pour y remédier, les officiers permanents des bailliages pourront entrer, tour à tour, dans les Hôtels de Ville d'Épinal, Mirecourt, Lunéville, Bruyères, etc. ».

Hé ! Hé ! On ne peut pas dire que la confiance régnait !!! Trois siècles se sont écoulés depuis cette déclaration, ce genre de problème ne semble pas encore tout à fait résolu !!!!